

DOSSIER DE CANDIDATURE A LA PREPARATION AU DDEEAS - année scolaire 2020-2021

Dossier à renvoyer par la voie hiérarchique à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de l'AISNE - Bureau DIPRED 1 au plus tard le **VENDREDI 13 MARS 2020 (cachet de la poste faisant foi)**

Le(a) candidat(e) doit être titulaire d'un CAPA-SH, CAPPEI, DEPS ou d'un titre équivalent :

Diplôme : Session :

Le(a) candidat(e) s'est-t-il (elle) déjà présenté(e) aux épreuves du DDEEAS ?

OUI années :

NON

Nom d'usage : Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance : Lieu : Département :

Diplômes universitaires :

Grade : professeur des écoles instituteur Echelon : /___/

Date de titularisation en qualité d'instituteur (trice) ou de professeur des écoles : /___/___/___/

Etablissement d'exercice : Fonctions :

Ancienneté générale des services au 1^{er} septembre 2019 :

Ancienneté générale dans l'ASH au 1^{er} septembre 2019 :

Affectations du candidat dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation et de l'intégration scolaire :

Adresse et nature de l'établissement	Fonction exercée	Période du au	Durée des services			Observations
			A	M	J	

ENGAGEMENT

NOM et PRENOM :

Je m'engage :

- à me présenter, à l'issue de la formation, aux épreuves de l'examen du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée dans les conditions fixées par les textes en vigueur.

Et

- à exercer dans le département de l'Aisne, dès l'année suivant l'obtention de l'examen, des fonctions relevant de l'enseignement adapté et de la scolarisation des élèves en situation de handicap pendant 3 ans dans l'option choisie.

Date :

Signature du candidat :

Avis du supérieur hiérarchique direct du candidat :

Merci de joindre une photocopie du dernier rapport d'inspection.

Pour les personnels en fonction dans un établissement du 2nd degré, deux avis sont à fournir :

- l'un par le chef d'établissement ;
- l'autre par l'inspecteur compétent.

Note professionnelle :/20 et Date :

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale :

Date :

Signature de l'inspecteur de l'éducation nationale :

Dossier à renvoyer par la voie hiérarchique à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de l'AISNE - Bureau DIPRED 1 au plus tard le **VENDREDI 13 MARS 2020 (cachet de la poste faisant foi)**